

# INFOS



# PERRIGNY

MAI 2016 • n° 118 • [www.perrigny.fr](http://www.perrigny.fr)



## CEREMONIE DU 8 MAI

Les habitants de la Commune sont invités comme tous les ans à se retrouver **le dimanche 8 mai 2016 à 10h45 devant la Mairie**, pour aller ensuite déposer une gerbe de fleurs et se recueillir au Monument aux Morts. A noter que cette année, nous aurons la participation de la chorale « au temps de l'Escale » qui viendra chanter « la Marseillaise » et « le chant du départ ».



## EMPLOIS SAISONNIERS

Quatre postes seront proposés pour la période du **1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2016**

- **2 mi-temps** de ménage au groupe scolaire et à la Mairie de préférence destinés aux filles, mais ouverts à tous.
- **2 temps complets** pour un travail sur voirie et espaces verts de préférence destinés aux garçons, mais ouverts à tous.

Candidature possible pour tous **les étudiants de Perrigny** ayant au minimum 18 ans au 1<sup>er</sup> juillet et 25 ans au plus au 31 août de l'année en cours.

**Seul le dossier de candidature fourni par la mairie est recevable** pour la prise en compte de l'inscription. Un règlement précis fixe toutes les modalités. Ces 2 documents sont disponibles au secrétariat ou téléchargeable sur le site internet de la commune ([www.perrigny.fr](http://www.perrigny.fr)). Aucun autre document (lettres, cv...) ne sera accepté. Un récépissé du dépôt de candidature sera donné en main propre ou envoyé par mail pour confirmer la validité de l'inscription. Dépôt des candidatures avant le **20 mai 2016 inclus**.

## PERRIGNY - 1<sup>ER</sup> MAI Randonnée du muguet

Organisée par le comité des fêtes - Inscription : 2 €  
Gratuit pour les enfants de moins de 12 ans  
Départ 9 H Place de la Mairie - 3 Circuits balisés: 18 km VTT et 10 km et 16 km marcheurs



## EDITO



Mesdames, Messieurs, chers Habitants

Voici le bulletin du printemps, riche d'informations communales et associatives comme à son habitude. Ainsi, vous pourrez prendre connaissance des multiples activités de notre village. Concernant les projets communaux, après 8 mois de travaux, la nouvelle salle des mariages arrive à son terme. Elle permettra une meilleure accessibilité à tous, notamment aux personnes à mobilité réduite, pour les cérémonies.

Vous découvrirez les autres principaux projets pour l'année 2016 à la rubrique travaux.

La transformation de notre POS (Plan d'Occupation des Sols) en PLU (Plan Local d'Urbanisme) se poursuit. Des réunions de travail avec le cabinet d'étude Perspectives ont permis d'établir le diagnostic de l'état existant du territoire communal et de rencontrer les agriculteurs du village comme la procédure l'exige. L'écriture du document PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) est en cours de rédaction. Ce document fixant les grands principes de notre développement est un préambule avant l'étude proprement dite du PLU. Bientôt viendra le temps des réunions avec les personnes publiques associées (services de l'Etat, communes voisines...) et une réunion publique ouverte à tous sera programmée dans le second semestre 2016.

Et puis, je ne vous cacherai pas ma déception, voire mon écœurement sur la marche forcée des transferts de compétences au profit de l'intercommunalité voulue par la loi NOTRe. Les communes ne seront bientôt plus que des coquilles vides et l'indignation fait place à la résignation pour certains de mes collègues maires. Aussi, je m'étonne de plus en plus de la confusion entre les projets de l'agglomération Auxerroise et de la « ville centre » ! Mais les besoins d'une ville ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux des petites communes... Dommage ! Ce n'est pas comme cela que je conçois la coopération intercommunautaire. Néanmoins, je m'efforcerai au maximum avec l'équipe municipale de défendre les intérêts de Perrigny.

Pour finir sur une note positive, c'est à vous que reviennent les honneurs, puisque la commune a reçu 2 Mariannes du civisme de l'Yonne pour le 2<sup>ème</sup> meilleur taux de participation aux dernières élections départementales (60%) et régionales (62%) dans sa catégorie (de 500 à 1000 électeurs). Vous avez le sens du devoir civique et démocratique. Félicitations !

Je vous souhaite bonne lecture et une belle saison estivale.

Le Maire  
Emmanuel CHANUT

## RAPPEL DE QUELQUES REGLES

### Interdiction de brûlage de déchets

Considérant les nuisances olfactives occasionnées, dans les zones urbanisées, par le brûlage à l'air libre de déchets divers, notamment déchets verts, emballages ou résidus de chantier, il est strictement interdit d'allumer des feux, à l'air libre, dans les zones urbanisées de la commune (le bourg, les Groseilliers, le hameau des Bréandes et la zone d'activités de Bréandes), à moins de 200 mètres des habitations, et au-delà, le bon sens voudrait que le brûlage se fasse en tenant compte du vent, afin de ne pas déranger les voisins les plus proches.

Toute infraction pourra être constatée par procès-verbal et son auteur sera poursuivi conformément aux lois et règlements en vigueur.

### Elagage des haies

Tout propriétaire ayant de la végétation débordant sur le domaine public, est tenu de procéder régulièrement à l'élagage de sa haie, de façon à ce qu'elle ne dépasse pas.



### Horaires de tonte

Nous vous rappelons qu'un arrêté communal régleme les horaires de passage des tondeuses à gazon et autres engins à moteur.

LES JOURS OUVRABLES	
8h30 à 12h00	14h30 à 19h30
LES SAMEDIS	
9h00 à 12h00	15h00 à 19h00
LES DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS	
10h00 à 12h00	16h00 à 18h00

### Nos amis les bêtes

Nous vous rappelons que chiens et chats doivent être sous la surveillance de leur maître et ne doivent pas errer seuls éloignés de leur domicile. C'est ainsi faire preuve de civisme de s'assurer que son chien n'est pas responsable de nuisances sonores par des aboiements longs et répétés ; tout comme de ne pas laisser divaguer chiens et chats seuls au risque de polluer par leurs déjections le jardin, les allées ou l'entrée des voisins.

La mairie reçoit régulièrement des plaintes à ce sujet. Nous vous remercions d'être vigilants, afin d'éviter tout conflit de voisinage.

### Circulation à Perrigny

La mairie reçoit encore trop régulièrement des remarques sur la vitesse excessive de riverains dans les rues du village de Perrigny, tout comme le stationnement gênant ou permanent de certains. Il en va de la sécurité de tous, notamment de nos enfants sur le chemin de l'école. La mairie compte sur votre bon sens en respectant et appliquant le code de la route.

Peut-être avez-vous remarqué quelques modifications du plan de circulation ?

- Le Conseil Départemental a posé un panneau d'interdiction de tourner à gauche sur la RD31, route qui relie le carrefour de l'ancienne gare de Perrigny, au rond-point d'Auxerre.

- La commune a posé des panneaux d'interdiction de tourner à gauche en sortant des commerces GIFI et BOTANIC. Il s'agit de réguler la circulation liée aux sorties de ces 2 commerces, trop souvent encombrées et bouchées aux heures de grandes fréquentations.

## TERRAINS CONSTRUCTIBLES A VENDRE

Il reste à ce jour 3 terrains à bâtir dans le lotissement «Côte des Bréandes», d'une surface allant de 950 à 2 000 m<sup>2</sup>, pour des prix de 70 000 à 150 000 € TTC. Renseignements précis en mairie.

## TAILLE DES ARBRES FRUITIERS

Comme nous vous l'annoncions dans le bulletin municipal de décembre dernier, Michel Coquille et Gilbert Courtois, de la Société d'Horticulture de l'Yonne (SHY), sont venus le samedi 19 mars, nous proposer l'apprentissage de la taille des arbres fruitiers du verger d'antan, composé principalement de variétés anciennes de pommiers.

Nous étions une vingtaine de participants. M. Coquille et G. Courtois nous ont expliqué que nous allions procéder à une taille dite de « formation », sur des sujets plantés au printemps 2013.

Cette taille de formation consiste essentiellement à leur donner une forme en « gobelet », avec 4 à 5 branches charpentières. On élimine les branches qui poussent à l'intérieur, celles qui se gênent et les bourgeons qui n'ont pas lieu d'être conservés. La première année, on ne s'occupe pas des fruits. Ils donneront mieux à partir de la 2<sup>ème</sup> année. Le raccourci des branches se fait sur un œil extérieur et on égalise le haut des branches horizontalement.

Ils nous ont également montré les quelques erreurs faites dans la taille initiale : des coupes de branches déjà nécrosées, des tailles qui déséquilibrent l'ensemble, des boursouffures à éliminer. Ils ont donc observé et recherché ce qui pouvait compenser ces



erreurs, mais seule la nature est maîtresse et nous ne saurons que l'année prochaine si leur choix a été le plus judicieux.

Cette expérience a été très enrichissante et les deux représentants de la SHY nous ont fait partager leur passion et nous ont délivrés de nombreux conseils. Un grand merci à eux.

## PRÉSENTATION DU PERSONNEL COMMUNAL

### Remplacement au secrétariat :

Depuis mi-mars, Nathalie Goncalves, dans l'attente d'un heureux évènement, est actuellement remplacée par Laetitia Da Silva. Laetitia a déjà travaillé pour les mairies de Champlost et Gurgy et s'est donc rapidement adaptée à Perrigny. Vous aurez, comme certains l'ont déjà fait, l'occasion d'apprécier son sourire et sa disponibilité lors d'une prochaine visite !



## LISTE DES ASSISTANTES MATERNELLES DE LA COMMUNE

Vous pouvez trouver la liste des assistantes maternelles régulièrement actualisée sur le site du Conseil Départemental : [www.yonne-assmat.fr](http://www.yonne-assmat.fr)

**BOUTAUT Brigitte** - 3 rue de la Taille  
Les Bréandes PERRIGNY - 03.86.52.60.94

**BRANGER Chantal** - 18 rue des Vignes  
Les Bréandes PERRIGNY - 03.86.46.48.52

**DELESSART Francine** - 7 rue de la Taille  
Les Bréandes PERRIGNY - 03.86.46.49.27

**DIJKSTRA Dorothéa** - 17 bis rue des Crôts Taupins  
PERRIGNY - 03.86.46.33.26

**DUBOIS Anoa** - 8 rue du bas de Bréandes  
PERRIGNY - 06.31.34.78.33

**KAUTZMANN Vanessa** - 1 rue de la Forge  
PERRIGNY - 09.50.87.52.48

**LEMOINE Denise** - 5 bis rue du Cellier  
Les Bréandes PERRIGNY - 03.86.48.14.31

**MIZIER Denise** - 19 rue des Ecoles  
PERRIGNY 03.86.46.93.09

**TRICOT Patricia** - 2 rue des Forterres  
PERRIGNY 03.86.47.09.82

## CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2016

### REGLEMENT :

**Article 1 :** Le concours est ouvert aux habitants de PERRIGNY. Il concerne **les maisons avec jardin / terrasse / balcon / façade / jardinet (moins de 10m<sup>2</sup>) fleuris, visibles de la rue.**

Des prix spéciaux pourront être décernés exceptionnellement pour des actions remarquables

Les particuliers ayant obtenu le 1<sup>er</sup> Prix dans leur catégorie sont placés « hors concours » pendant 2 ans, mais le jury effectuera une visite de courtoisie.

Sont déclarés hors concours les professionnels de l'horticulture et les membres du jury.

**Article 2 :** Pour participer, l'inscription en mairie est gratuite mais obligatoire, **au plus tard le 24 juin 2016.** Toute personne ayant déjà participé au concours se verra proposer une inscription automatique pour l'année suivante, avec liberté de la refuser.

**Article 3 :** Le concours est jugé sur place par les membres de la commission d'environnement désignés par le maire.

Le jury passera en deux fois, première quinzaine de juillet et dernière quinzaine d'août.

Le jury peut éliminer un participant si les conditions de visibilité ne sont pas satisfaisantes.

**Article 4 :** Les notes seront attribuées selon les critères suivants : développement durable, qualité des

fleurs, volume du fleurissement, variétés, abondance des arbres et arbustes et harmonie des lieux.

**Article 5 :** La commission se réserve le droit, suivant les années, de modifier le système de récompenses, selon le budget attribué annuellement à cette opération.

Généralement les récompenses sont les suivantes :

1<sup>er</sup> prix : un bon d'achat d'une valeur de 100 €

2<sup>ème</sup> : un bon d'achat d'une valeur de 75 €

3<sup>ème</sup> : un bon d'achat d'une valeur de 50 €

du 4<sup>ème</sup> au 20<sup>ème</sup> : un bon d'achat d'une valeur de 25€.

Les bons d'achats pourront être accompagnés de lots. Tous les inscrits ainsi que les prix spéciaux recevront un petit présent.

Les récompenses seront remises aux lauréats à l'occasion des vœux du Maire de l'année suivante.

**Article 6 :** Les participants acceptent que des photos de leur fleurissement soient réalisées à partir de la voie publique par les membres du jury. Les lauréats autorisent la publication desdites photos dans la presse ainsi que sur tout support de communication municipal, sans aucune contrepartie.

**Article 7 :** L'inscription à ce concours vaut acceptation du présent règlement.

Marie-Christine BARON

## SALLE DES CONSEILS ET MARIAGES :



Les travaux sont presque terminés pour les entreprises. La réception du chantier est planifiée pour le 9 mai. Il nous restera par la suite quelques aménagements prévus en régie pour rendre la salle complètement opérationnelle (aménagement mobilier et coin cuisine). Le temps clément de cet hiver a permis de tenir convenablement les délais et nous pouvons souligner le professionnalisme des entreprises concernées. Au final, nous disposerons donc d'une salle agréable et fonctionnelle avec un accès 100% PMR (Personnes à Mobilité Réduite) comme la loi nous y oblige. Elle est également entièrement climatisée, ceci nous permettra de répondre à un éventuel « plan canicule » en été en ayant la possibilité d'offrir un accueil quelques heures par jour aux personnes les plus fragiles.

De nombreux habitants nous ont fait remarquer que la mairie et l'autre annexe font maintenant grise-mine à côté de cette belle réhabilitation ! Nous préparons, pour l'avenir, le ravalement de façade de la mairie et la réhabilitation de l'autre annexe en salle des associations mais pour l'instant, nous n'en sommes qu'au stade de la réflexion et de l'estimation des coûts de ces futurs investissements. Comme dit le célèbre proverbe



« Paris ne s'est pas fait en 1 jour », il en sera de même pour Perrigny ! Toutefois, les travaux d'enfouissement des réseaux électriques qui gâchaient la façade et la remise à neuf de tous les réseaux d'eaux et d'assainissement, menés conjointement, étaient une démarche préparatoire en ce sens. Nous nous efforçons de mener une politique d'investissement réfléchie en préparant au mieux les échéances futures.

## PLANTATION ET ÉCLAIRAGE PUBLIC RUE DES ÉCOLES

Vous l'avez tous constaté, nous avons procédé au prolongement des plantations et de l'éclairage public le long de la zone sportive jusqu'à l'entrée de la rue des Vignerons. L'aménagement paysager et l'éclairage est ainsi ininterrompu entre le village et Bréandès. Coût de l'opération : 24 800 € HT (5 800 € pour les plantations et 19 000 € pour l'éclairage).



## PORTRAIT D'UNE PATRINIACIENNE



Dans la continuité des portraits « insolites » de nos concitoyens, et après avoir fait celui de 3 hommes, nous avons souhaité aujourd'hui, vous présenter une femme : Aline ISOARD.

Avec son mari, ils se sont installés dans le centre de Perrigny en 1987.

Maman de 4 enfants, Aline ISOARD, diplômée d'un CAPES arts plastiques, à l'Université d'Aix-en-Provence, a enseigné au Collège Albert Camus, durant toute sa carrière.

Parallèlement à son travail d'enseignante, elle a toujours été passionnée par l'art en général, et assouvit sa passion dans l'atelier qu'elle a créé dans une dépendance de sa maison.

Maintenant qu'elle a cessé son activité professionnelle, et que les enfants ont quitté partiellement le nid, elle y consacre une grande partie de son temps.

Elle y travaille différentes matières dont le verre en réalisant des sculptures associant des collages, et les miroirs en réalisant des œuvres par grattage du tain. Une de ses sculptures en verre argenté est installée au Lycée St Germain.

Depuis une dizaine d'années, marquée par les cours de son célèbre professeur Willy RONIS, elle revient à la photographie. Toutefois, se limiter aux prises de vue ne la satisfait pas. Elle invente alors, une technique de « dépigmentation photographique » qui consiste à manipuler directement le tirage par retrait d'encres pigmentaires, en le grattant avec toutes sortes d'outils différents. L'image est modifiée dans ses couleurs, matières et dans son contenu même.

Depuis quelques années, lors de trajets en voiture aux côtés de son mari, et pour passer le temps, elle choisit de photographier derrière le pare-brise, les images fugaces, les paysages qui défilent sans intérêt apparent, le long des routes et autoroutes, reflétés ou non dans les rétroviseurs, et qu'elle modifie ensuite avec sa technique de dépigmentation.

Dernièrement, elle s'est même amusée à prendre des photos à la fois surprenantes et incroyables en passant en voiture sous les rouleaux de lavage.

Elle expose régulièrement ses œuvres, en grands formats ou miniatures, dans des galeries de la région, et tout dernièrement (en avril), dans une exposition collective à la Galerie Caron Bedout à Villeneuve-sur-Yonne.

## TOITURE DE L'ÉCOLE MATERNELLE

La procédure de consultation a été lancée au mois de février et le marché a été attribué à l'entreprise Ditec Charpin pour un montant de 57 672 € HT. Pour rappel, nous avons réussi à obtenir 27 731 € de subvention au titre de la DETR (Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux), ce qui représente quasiment 50% de l'opération. L'entreprise procédera à l'arrachage du complexe isolant bitumeux en place, posera un nouveau pare-vapeur, un nouveau complexe isolant bien plus performant (mix laine de roche/panneau de mousse polyuréthane), remplacera les skydômes, et assurera l'étanchéité grâce à la pose d'une membrane PVC. Le chantier doit démarrer dès le début des vacances d'été, soit le 5 juillet et devrait durer 1 mois (sauf intempéries). Nos petits écoliers auront donc un toit tout neuf et bien isolé pour la rentrée de septembre !

## RUE DES VIGNES

Le bureau d'étude BETA Voirie missionné pour les travaux nous a fait part des résultats de la consultation. Celle-ci comporte 2 lots distincts qui ont été attribués de la façon suivante :

**LOT 1 :** Voirie, attribué à l'entreprise ETPB pour un montant de 38 615 € HT comprenant :

- réfection de la chaussée
- reprise des trottoirs en bicouche gravillonné / reprise des bordures abimées
- entrées charretières en béton désactivé

**LOT 2 :** Eclairage public, attribué à l'entreprise DRTP pour un montant de 16 508 € HT comprenant :

- remplacement de 10 luminaires « boules », 7 pour la rue des Vignes et 3 pour la rue de la Taille

Les travaux seront effectués avant l'été. La date exacte de démarrage n'est pas encore fixée à l'heure où nous imprimons.

## PARKING ET TROTTOIRS RUE DES VIGNERONS

Dans le cadre de notre programme voirie, une partie des trottoirs et quelques places de parking vont être aménagées dans la rue des Vignerons. Celles-ci amélioreront et sécuriseront le stationnement difficile dans cette rue passagère qui n'offre pour l'instant que très peu de possibilité de stationner malgré la présence d'habitations. Coût de l'opération : 21 000 € HT.

## CHAUFFAGE DE L'ÉCOLE MATERNELLE

Suite à des problèmes de rendement du chauffage de l'école maternelle, nous avons fait procéder au débouage de l'installation complète (les 2 écoles sont alimentées par une chaudière commune comportant 2 circuits séparés). L'entreprise JAUGELEC a été désignée pour réaliser l'opération pour un montant de 2 800 € TTC.

## PORTRAIT D'UN PATRINIACIEN, LA SUITE .....

Nous vous avons présenté ce passionné d'écriture dans le bulletin municipal n°115 de Décembre 2014.

Claude SCHROEDER récidive et sort son 4<sup>ème</sup> livre « La Danse du Furet » aux éditions EDILIVRE, ouvrage composé de trois nouvelles dont le cadre reste les bords de Loire chers à sa jeunesse, mais dont le récit est inventé, contrairement à ses 3 précédents ouvrages.

Toujours aussi passionné, il a encore en projet de nouveaux recueils. L'écriture reste pour lui le meilleur moyen de s'évader au gré de son imagination ou de ses souvenirs.



# VIE DES ENTREPRISES LOCALES

## Entreprise TREMPVER « Le verre sur mesure à vos mesures »



Tremperver, allée des Platanes ZA des Bréandes  
Tél : 03.86.41.95.40 - [www.tremperver.com](http://www.tremperver.com)  
Ouvert de 09 h à 12 h et de 14 h à 18 h30 le lundi, mercredi,  
vendredi et jusqu'à 19h le samedi

Tremperver est une entreprise de 45 personnes, implantée à Courson-les-Carières depuis 2000, spécialisée dans la production d'objets utilitaires «décoratifs» en verre trempé.

Qu'il s'agisse de produits classiques tels que pare-douche, crédence ou plan de travail de cuisine, ou de produits hors du commun comme escalier, table, paroi entièrement en verre. Rien n'est irréalisable comme l'affirme son directeur M. Coindoz. Créée à partir de plaque de verre trempé de 6 x 3 m, la découpe numérique laisse la possibilité d'obtenir toutes les formes souhaitées.

De même, les options décoratives (dépolissage, feuilletage, impression numérique à partir de vos propres photos ou des 75 millions de clichés accessibles sur leur site internet) offrent une réelle personnalisation des réalisations.

La fabrication 100% icaunaise était initialement dédiée aux professionnels. Didier Coindoz a finalement accepté les commandes de particuliers et présenté avec fierté son outil de production.

Ces demandes étant de plus en plus régulières, il décide de créer un showroom. Ce dernier est implanté, depuis le 15 avril, dans la zone d'activités des Bréandes. Vous pourrez y retrouver un panel de ses créations.

Lors de votre visite, vous pourrez être conseillé, fixer un rendez-vous avec l'équipe de Tremperver qui prendra les mesures in situ de votre projet et établira un devis (pouvant inclure la pose ou non), le tout sans engagement de votre part.

## Centre d'Education Canine de Perrigny



Gilles Amiot - 03.86.44.13.25 / 06.87.28.85.69  
Le Verger 89000 PERRIGNY - [gilles.amiot89@orange.fr](mailto:gilles.amiot89@orange.fr)  
[www.terresdesax.chiens-de-france.com](http://www.terresdesax.chiens-de-france.com)  
Ouvert : tous les samedi matin de 8h30 à 11h30, et tous les  
dimanche matin pour l'agility de 9h30 à 10h30.

Gilles Amiot exerce son activité d'éducateur canin au Verger à Perrigny depuis 2010. Il a également, avec son épouse, un élevage de bergers belges et allemands à Toucy, avec 2 femelles et leurs portées. A Perrigny, il éduque toutes les races de chien. Le dressage, lui, est réservé aux races de chiens dit «primitifs» à apprivoiser, ou pour les chiens difficiles. Ses clients viennent essentiellement de l'Yonne et la Nièvre, sur les conseils des vétérinaires ou des vendeurs.

L'éducation d'un chien se fait dès 3 mois et dure un an. Passé l'âge de 3 ans, il devient compliqué de changer le comportement d'un chien. Elle se partage entre cours collectifs hebdomadaires et devoirs à la maison. Il est parfois nécessaire que M. Amiot intervienne à domicile. Actuellement, il éduque une quarantaine de chiens, répartis dans 3 groupes.

**Qu'est-ce que l'éducation d'un chien ?** C'est sa sociabilisation avec la notion essentielle de rappel. Un chien doit venir lorsqu'on l'appelle. On ne doit pas l'attraper. Cela passe par l'apprentissage de mots tels que « assis », « debout », « couché », « pas bouger ».

**Comment Gilles Amiot s'y prend-il ?** D'abord en décontractant le chien par des exercices de marche et de slalom. Puis sous forme de jeux, il amène le chien à exécuter la notion souhaitée par l'attrait de la friandise et la récompense. Lorsque le chien commence à se désintéresser de la friandise, la récompense est remplacée par la caresse. A ce stade, il a souvent intégré les mots enseignés.

**Quelques conseils du spécialiste :** on ne regarde pas un chien dans les yeux. Il faut ignorer le chien dont on a peur. On apprend à un chien à ne pas grogner après le facteur ou les enfants qui passent devant le jardin, à accepter l'absence du maître sans aboyer ou détruire le logement. Un chien n'aime pas être porté, il doit rester sur ses 4 pattes et doit marcher.

Gilles Amiot regrette qu'il n'y ait pas plus de campagne d'information en France notamment auprès des enfants, sur les postures et comportements à adopter face aux chiens qui ne sont pas les leurs.

## VIE ASSOCIATIVE

### N'hésitez-pas !

Vous vous rendez régulièrement ou occasionnellement dans les manifestations de la commune organisées par la mairie, par une association ou par votre quartier (fête des voisins) et vous faites des photos à titre privé. Si certaines d'entre elles vous paraissent présenter un intérêt particulier ou si elles reflètent bien l'ambiance de la manifestation alors n'hésitez pas à nous les faire parvenir par mail ou directement au secrétariat. Celles-ci peuvent nous aider à agrémenter agréablement notre bulletin municipal et/ou le diaporama réalisé chaque année à l'occasion des vœux du maire. Certaines personnes le font déjà et c'est très appréciable car nous ne sommes pas forcément présents partout. Alors, à vos appareils et : « clic-clac, c'est dans la boîte ! »

La commission communication

## CHASSE DU PLAISIR, DU BON TEMPS, DES RAGOTS ET DES RIRES AU SEIN DE NOTRE PETITE SOCIÉTÉ DE CHASSE COMMUNALE DE PERRIGNY

Il fait bon se distraire dans notre société de chasse. Si nous privilégions les gens de notre commune, attachés à cette passion, nous accueillons également des actionnaires de la ville la plus proche qui aiment venir dans notre campagne pour y chasser en plaine et en forêt. C'est ainsi que nous nous rendons compte que notre monde rural et nos citadins forment une véritable osmose, mais aussi une formidable union pour partager cette magnifique discipline, qui est la chasse.

Toutefois, j'ai le regret de dénoncer des critiques et des attaques de protectionnistes qui revendiquent leur droit pour la nature afin de détruire dans son aspect général l'image de la chasse. Un concept que je n'approuve pas si cependant je reste ouvert à la discussion. L'éthique de la chasse a bien changé : les pratiquants ont des obligations et des règles à respecter, pour lesquelles je veille à leur stricte application. Pendant toute l'année, nous nous engageons à améliorer la sécurité de chacune et chacun, nous poursuivons nos efforts pour le développement des

espèces animales, nous prenons en compte la régulation des prédateurs sur le territoire de notre société, nous réprimons le braconnage et en tant que bon chasseurs, nous sommes pour l'interdiction du colportage et la vente du gibier.

Notre société de chasse s'emploie également à aider le monde associatif de notre commune par des actions qui restent dans ses possibilités. Nous retiendrons, à titre d'exemples, la marche du 1<sup>er</sup> mai organisée par le Comité des fêtes mais aussi, les festivités de la soirée du 13 juillet ou encore, la sécurité que nous avons assurée à l'entrée de la salle des fêtes lors du dernier Téléthon.

Tous ensemble : chasseurs, pêcheurs, sportifs et tous citoyens, amoureux de la nature, apprenons à lui donner les meilleurs soins pour qu'elle sache nous le rendre et nous offrir ainsi l'admiration de son caractère naturel. Continuons à partager notre vertueuse campagne et respectons-nous les uns et les autres.

Le Président, Patrick MOREL

## UNION SPORTIVE DE PERRIGNY - SECTION FOOT

Cette saison, l'équipe est en 3<sup>ème</sup> division (poule C) mais en bonne position pour remonter en 2<sup>ème</sup> division (2<sup>ème</sup> avec 10 victoires, 2 nuls et 2 défaites). Nous disputons également la coupe de l'Yonne de futsal et le challenge de la convivialité (match suivi d'un repas, réservé aux vétérans). A tous ceux qui voudraient nous rejoindre, les entraînements ont lieu le jeudi à 19h30 (à la Barcelle ou à côté

de la salle polyvalente). Pour plus de renseignements : <http://usperrigny.footeo.com> ou 06.37.63.23.24  
Prochains matchs à domicile (le dimanche à 15h) : le 01/05 contre Chablis 2, le 22/05 contre Beaumont et le 29/05 contre l'AS Serein 2. Merci de venir nombreux nous encourager au stade de la Barcelle !



## CLUB VIVRE ENSEMBLE



### Repas du 13 mars 2016 : La choucroute de la mer.

Nous étions nombreux ce dimanche pour notre repas annuel de fin d'hiver. Cette année nous avons choisi pour thème, la mer avec une choucroute de la mer bien garnie avec d'excellents poissons. Depuis la mise-en-bouche et l'entrée finement préparées, le copieux dessert glacé, le tout arrosé des meilleurs vins de la région, ce fut un repas fort bien apprécié par tous. De plus avec nos quatre musiciens qui nous ont assuré une animation où de nombreux danseurs en tenue de marin ont bien profité de cette belle ambiance. Ce fut une journée très agréable, sympathique qu'il faudra renouveler l'an prochain sur un autre thème.

### La Nouba.

Ce sera notre prochaine sortie, le jeudi 16 juin 2016. Un repas spectacle à la Nouba (à Ste Colombe près d'Avalon). Venez nombreux nous rejoindre et chanter Dalida.



La fin de l'année 2015 a vu l'organisation du Téléthon en coordination avec les différentes associations de la commune (ADMR, Foot à 7, club Vivre Ensemble, Yoga, Minipouss, APEEP, Comité des fêtes, Chasseurs, les pompiers) et le Conseil Municipal.

Dès le vendredi soir, la salle polyvalente était comble pour la venue de la marraine de l'Yonne et ses 8 musiciens. Une organisation au top, avec un grand merci aux chasseurs qui ont dirigé les entrées de main de maître (260 personnes). L'ambiance était familiale avec les classiques d'Edith Piaf, mais aussi d'autres chansons très connues, une soirée toute en simplicité menée par Christelle Loury avec une partie rock, piano et accordéon. Tout y était !

Le samedi matin, place au sport :

- tournoi de foot à 7 à partir de 15 ans,
- activités ludiques pour les enfants de 3 à 10 ans à l'intérieur de la salle encadrées par les Minipouss et les Parents d'élèves (peu d'enfants, dommage !),
- marche (30 personnes) et VTT encadrés par les bénévoles de Souris à la vie.

Un goûter pour tout le monde préparé, par nos habitués les Aînés, leurs amis et l'infatigable Lucette.

Pour terminer ce samedi, il ne fallait pas arriver en retard

Si vous voulez aider les gazelles de Souris à la Vie : aventure sportive et humanitaire pour les écoliers Cambodgiens, en 2017. Connectez vous sur le site HELLOASSO. Contact : F. Migevant 03.86.46.85.12, sourisalavie89@live.fr

## LES MINIPOUSS



Contact : Mme Cretin au 06.79.17.19.86 ou Mme de Rango au 03.86.46.87.54.

### Une croisière.

C'est un projet en cours de réalisation pour septembre 2016.

### La marche du lundi.

De plus en plus d'adeptes de la marche viennent nous rejoindre pour 1h30 de balade tranquille autour du village. Le rendez-vous est toujours à 14h30 sur le parking de la salle polyvalente.

### La gym.

Benjamin nous fait toujours travailler les abdos, et avec lui ça reste un plaisir. C'est aussi pour notre plus grand bien. Tous les mardi de 10h30 à 11h30.

### La pétanque.

Chaque mercredi à partir de 14h, venez donc nous rejoindre près de la salle polyvalente pour un après-midi de détente autour des boules, c'est très sympathique et très convivial de se retrouver ensemble surtout quand arrive le printemps.

### Le Puy du Fou les 2,3 et 4 juillet 2016.

Vivre ensemble propose une sortie au Puy du Fou, il reste encore quelques places. Pour tous renseignements, s'adresser à Catherine Cretin au 06.79.17.19.86 ou directement au 03.86.52.06.21 (Cars Mathieu).

## SOURIS A LA VIE

l'après-midi à l'église St Laurent pour le concert donné par Gospel For Ever. Toutes les places assises étaient occupées pour assister au riche répertoire de la chorale.

Cette manifestation a clôturé ce « marathon » d'activités au profit du Téléthon, permettant de reverser à l'AFM : 2 350 €. L'Assemblée Générale de l'association a eu lieu le 4 mars 2016. L'ordre du jour habituel a été tenu, le prix de l'adhésion maintenu à 5 € et les activités sur l'année programmées :

- la marche nocturne reportée en avril pour des raisons de sécurité des participants, avec la traditionnelle soupe à l'oignon de Claude fort appréciée,
- une marche également avec nos amis d'Europa-donna (21 ou 28 mai) aux alentours de Branches,
- notre participation aux festivités du 13 juillet au sein de notre commune.
- de l'aide donnée à nos partenaires sportifs lors de leurs épreuves,
- et surtout, le 8<sup>ème</sup> Duathlon du Sourire le 18 septembre au profit cette année de «Gabin à pas de Géant».

Gabin est un petit garçon de 9 ans atteint d'une maladie génétique rare qui ralentit son développement et sa croissance. Il n'existe pas à ce jour d'établissement correspondant à son handicap, aucune structure ne peut l'accueillir. L'organisation de sa vie, repose entièrement sur sa famille et ses amis. Il fait quelques pas seul et apprend à communiquer par des gestes et des images.

Notre, VOTRE générosité ce jour-là, en participant à la course, en aidant les bénévoles de Souris à la vie, permettra aux parents avallonnais de se rendre à Toulouse pour se former sur des méthodes de rééducation multi-sensorielles. Alors, en résumé, « bougeons, mettons nos baskets, écrivons la maladie et sourions à la Vie ».

## ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

L'Association des Parents d'Elèves des Ecoles de Perrigny a entamé cette nouvelle année scolaire 2015 / 2016 avec de nombreux projets, afin de financer au mieux, les activités et sorties des élèves de l'école.

Nous programmons en effet pour cette année un deuxième loto qui aura lieu le samedi 7 mai 2016 à la salle polyvalente de Perrigny. Nous espérons que ce dernier attirera un maximum de monde.

Depuis quelques années maintenant, nous organisons un repas dansant au printemps mais malheureusement cette année, en raison d'un nombre insuffisant d'inscriptions, nous avons été contraints d'annuler cet événement.

Cela n'entame en rien notre motivation et nous sommes déjà dans les préparatifs de la kermesse des écoles qui se déroulera le 18 juin. Sans oublier bien évidemment notre présence lors de la fête du 13 juillet.

Nous remercions encore et toujours la mairie pour son soutien tant matériel que financier.

Le bureau

## PERRIGNY ET LES ANNEES 60/70

L'équipe de l'association « Perrigny et les années 60/70 » s'est réunie pour finaliser l'organisation de l'après-midi dansant qui se déroulera le jeudi 28 avril à la salle Podium de Champs sur Yonne. Cet après-midi sera animé par le groupe « les Années 60 ».

Les organisateurs souhaitent recréer l'ambiance des rendez-vous de leur jeunesse comme ceux qui étaient organisés au Casino d'Auxerre dans les années 1960.

Toute personne intéressée pour rejoindre l'association et apporter sa participation peut contacter le président, Christian Mocquery, en téléphonant au 06.07.42.35.73

## AMICALE DES POMPIERS DE PERRIGNY

Les sapeurs-pompiers de Perrigny organisent une soirée Coq au vin le samedi 8 octobre 2016 à 20h00 à la salle polyvalente, animée par l'orchestre Alain REGNAULT.

Au menu : 1 apéritif offert, entrée froide, coq au vin, fromage et dessert.

Bulletin d'inscription joint en encarté.

## UNION SPORTIVE SECTION CYCLOTOURISTE - CYCLOSPORTIVE

L'U.S. PERRIGNY CYCLISME organise le 2<sup>ème</sup> TOUR DE L'YONNE CYCLOTOURISTE les 20, 21 et 22 mai 2016.

Départ et arrivée tous les jours Salle Polyvalente de PERRIGNY.

Rendez-vous le matin à partir de 7 h 30, départ impératif à 8 h.

Retour environ 17 h.

Bulletin d'inscription joint en encarté.

Je précise que tous les bénéficiaires profitent à nos bambins. Merci aussi au club « Vivre Ensemble » de nous recevoir tous les ans pour un goûter crêpes lors de notre carnaval pendant les vacances de février.

Nos prochains rendez-vous importants (salle polyvalente de Perrigny) :

- loto, samedi 1<sup>er</sup> octobre à 19 h 30 (ouverture des portes 19 h),
- le Père Noël est endormi, dimanche 11 Décembre à 15 h 30. (Spectacle de Noël ouvert à tous, réalisé par la Cica-delle scène et vision)

Pour tous renseignements

Francine DELESSART - 03.86.46.49.27

# VIE ASSOCIATIVE

## UNION SPORTIVE DE PERRIGNY SECTION JUDO – GYM – TAI CHI

L'été n'est plus très loin...  
Il n'est pas trop tard pour venir nous rejoindre, histoire d'être au mieux pour la plage !  
Nous vous proposons :  
- 2 cours de gym, le mardi de 19h45 à 20h45 et le jeudi de 19h15 à 20h15  
- 1 cours de tai chi le mardi de 18h10 à 19h40  
- 1 cours de full dance le jeudi de 18h10 à 19h10.  
Une fois par mois, vous pouvez gratuitement participer à un stage de tai chi programmé le samedi matin.  
L'Union Sportive de Perrigny (USP), section judo tai chi gym vous attend !  
Pour tout renseignement : 06.16.89.25.96 ou 06.08.85.44.96

## CHORALE GOSPEL FOREVER

Les vertus du chant choral sont multiples : moral, condition physique, détente, confiance en soi, activité sociale enrichissante.

Nous vous proposons de venir découvrir cela au sein de Gospel for Ever. Notre chorale, ouverte à tous, se réunit les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> dimanche de chaque mois de 14h à 17h30, salle « vivre ensemble » à Perrigny.

Nous sommes environ 40 choristes, répartis sur deux sites : Perrigny pour l'Yonne et Dammarie-les-Lys pour la Seine et Marne.

Lors des concerts, les deux groupes dirigés par Albert et Claudine BUFFON se retrouvent ensemble pour chanter toujours avec plaisir et offrir, aux personnes présentes, un spectacle de Gospel agréable et chaleureux.



Pour nous contacter : Par mail : [gospelforever89@gmail.com](mailto:gospelforever89@gmail.com) - Par Tél : Gisèle EVEZARD : 03.86.87.06.19  
Site internet : [gospelforever.wordpress.com](http://gospelforever.wordpress.com)

# VIE SCOLAIRE

## SÉCURITÉ DE NOS ÉCOLES : EXERCICE DE PPMS

La directrice de l'école élémentaire et la Mairie ont organisé le 04/03/2016, un exercice dans le cadre du Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS). Celui-ci avait pour but de mettre en œuvre une organisation, afin d'assurer la mise en sécurité de toutes les personnes présentes dans l'établissement en cas de risque majeur.

L'objectif principal de cet exercice est de savoir faire face à une situation exceptionnelle.

Le PPMS est rendu obligatoire depuis 1999, renforcé et complété en 2002. Suite aux événements tragiques de novembre 2015, le gouvernement a rapidement communiqué sur l'utilité d'effectuer un exercice dans chacun de nos établissements.

Depuis décembre 2015, on relève désormais 3 risques majeurs :

- Les risques naturels : tempête, séisme, mouvements de terrain, inondations...
- Les risques technologiques : risques industriels, transport de matières dangereuses, émanations toxiques, pollution du réseau d'eau potable.
- Les situations d'urgence particulière: intrusion de personnes étrangères à l'établissement, attentat...

Cet exercice a consisté à organiser une mise en confinement de tous les enfants de l'école élémentaire dans une salle spécialement dédiée (équipée de divers produits de 1<sup>er</sup> secours). Les enseignants ont répondu à toutes les questions des enfants, et analysé leurs réactions.

En ayant soin de réaliser au mieux cet exercice, l'équipe enseignante de l'école et la Municipalité avaient aussi le souci de ne pas générer trop d'inquiétude chez les élèves. Ainsi, les parents ont également été informés, par courrier, du déroulement d'un PPMS.

D'autres exercices seront réalisés dans les prochains mois en simulant d'autres situations.

La Commission des affaires scolaires.

## LA SEMAINE DES MATHÉMATIQUES



Du 14 au 18 mars, dans toute la France, c'était la semaine des mathématiques. Aussi M. le Recteur de l'Académie de Dijon avait choisi notre école et la classe de CP-CE1 pour venir observer, le jeudi 17 mars, la mise en place d'énigmes à résoudre.

Enfin M. le Recteur a été retenu à Dijon et Mme l'Inspectrice d'Académie de l'Yonne a dû se rendre sur un accident de bus scolaire dans l'Avallonnais ; mais M. le Maire de Perrigny, Mme la directrice de l'école et l'enseignant de la classe ont reçu l'adjoint à la DASEN, M. l'Inspecteur de la circonscription et M. l'Inspecteur information et orientation. Les élèves de la classe ont très bien travaillé devant tous ces visiteurs et ont impressionné par leurs résultats !

Pascal Paquin, PEMF Ecole de Perrigny  
Classe CP CE1

## LE VERGER CONSERVATOIRE

La Municipalité a initié et réalisé le projet de verger conservatoire.

La classe de CP CE1 menait depuis plusieurs années un projet jardin, qui s'était réalisé, notamment, avec la maison de retraite.

Durant cette année scolaire, notre classe organise des ateliers avec l'animatrice de la Ligue de Protection des Oiseaux de l'Yonne : découverte des oiseaux de l'Yonne par des jeux, exposés documentaires, fabrication et mise en place de mangeoires, fabrication et mise en place de nichoirs, mise en place d'abris à insectes, visite de la réserve de Bas-Rebourseaux.

L'APEEP (Association des Parents d'Elèves de Perrigny) soutient ce projet en le finançant grandement.

La municipalité n'est pas en reste: elle a fait l'achat des 4 mangeoires à monter, les a installées, a fabriqué les abris à insectes et met en place, ces jours-ci, le jardin des enfants.

Ce jardin sera emblavé et entretenu par les enfants. Il sera sans doute modeste cette année. Mais de très nombreuses familles y concourent dès à présent. De notre côté nous bouturons et semons sous abris !



Nous espérons que ce jardin sera visité souvent (il est hors de l'école, partie prenante du verger donc accessible à tous) et aussi respecté.

Voici donc un projet qui rassemble tous les partenaires dans le village, qui mobilise beaucoup les enfants, si jeunes mais si sensibles à la vie, à ce pouvoir incroyable que celui de jardiner.

Nous tenons donc à vous remercier toutes et tous.

Pour les enfants de CP CE1, l'enseignant, Pascal Paquin

## INSCRIPTIONS AUX ÉCOLES ÉLÉMENTAIRE ET MATERNELLE

- Le vendredi 27 mai 2016 de 16h00 à 18h00
- Le lundi 30 mai 2016 de 16h00 à 18 h00.

Documents à apporter :

- Le livret de famille.
- Le carnet de santé de l'enfant.
- Le certificat de domiciliation à faire établir à la mairie de Perrigny ou la dérogation pour les hors secteurs.
- Le certificat de radiation en cas de changement d'école (sauf entre la maternelle et l'élémentaire de Perrigny)

Le dossier d'inscription aux différents services périscolaires (garderie, cantine scolaire, Nouvelles Activités Périscolaires) pour la rentrée de septembre 2016 sera remis aux parents courant juin.

Ce dossier devra parvenir complet à la mairie au plus tard le 24 août. Ceci permettra d'améliorer l'accueil de vos enfants le jour de la rentrée et de prévoir précisément le nombre de repas.

La commission des Affaires Scolaires.

Les comptes-rendus complets des séances sont téléchargeables sur le site de la commune : [www.perrigny.fr](http://www.perrigny.fr) (rubrique « vie du conseil »)

## EXTRAITS DE LA SEANCE DU 18 JANVIER 2016

Le conseil municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, adressée le 12 janvier 2016, s'est réuni en séance ordinaire le lundi 18 janvier 2016 à 19 heures, salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur CHANUT Emmanuel, Maire.

**Étaient présents** : E. CHANUT, V. GIABBANI, M.C. BARON, S. VIGNOL, D. CUMONT, S. PREAU, M. TOUSSAINT, E. CHAPILLON, M.H. MOUTURAT, P. MADELENAT, M. LUTGEN, F. RAGOBERT, C. CAGNAT, R. LECOLLE.

**Secrétaire de séance** : M. LUTGEN.

### ORDRE DU JOUR

- Budget principal - Décision modificative n° 5
- Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement en 2016
- Participation communale à la classe de découverte
- Demande de remise de majoration de TLE
- Révision du schéma Départemental de coopération Inter-communal (SDCI) - Rectificatif
- Personnel communal - Modification du tableau des effectifs
- Achat de terrain
- Décisions du Maire
- Affaires diverses

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté, sans observation, à l'unanimité.

### CM-2016/03 - CLASSE DE DECOUVERTE 2016 - PARTICIPATION DE LA COMMUNE

Cette année, 28 enfants de la classe de Mme BOIREL (CM1-CM2) partiront en classe de découverte dans le Morvan, du 25 au 29 avril 2016. Le coût du séjour est de 381 € par élève pour 5 jours.

La prise en charge du coût du séjour sera partagée entre la commune, l'association des parents d'élèves et les parents. Le montant de la participation de la commune pourrait, comme les dernières années, être calculé à hauteur des 2/3 environ du coût, soit 256 € par élève. La charge financière pour le budget communal se monterait donc à 7 168 € au total. Si la subvention demandée au Conseil Régional est accordée, avec une participation des parents constante, le montant de la part communale serait ramené à 187 € par élève, soit 5 236 € au total. Une provision de 4 000 € a été versée sur l'exercice 2015. Un solde maximum de 3 168 € resterait à inscrire au budget 2016. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité :

- DE PRENDRE EN CHARGE** environ les 2/3 du coût du séjour, soit un montant maximum de 256 € par élève, étant précisé que le 1/3 restant sera à répartir entre les familles et les fonds propres de l'association des Parents d'Elèves,
- D'INSCRIRE** le solde de la participation communale au budget 2016, soit la somme de 3 168 € au maximum, montant qui sera à verser à l'association des Parents d'Elèves de Perrigny en fonction du nombre définitif de participants.

### CM-2016/04 - DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE DE MAJORATION

La Trésorerie Principale d'AVALLON, gestionnaire de la Taxe Locale d'Équipement (TLE), demande, en application de l'article L251A du livre des procédures fiscales, la remise gracieuse des majorations et intérêts de retard depuis 2010 s'élevant à 460 € concernant la TLE d'un administré de la commune.

Considérant qu'il reste, à ce jour, une somme de 465 € encore non réglée (hors pénalités) sur la TLE de 2009, et qu'après plusieurs relances et recherche de compromis, l'engagement de paiement de cette dette n'a pas été respecté, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix contre et 2 abstentions **DECIDE** de ne pas accorder la remise gracieuse de majoration de pénalités et intérêts de retard

### CM-2016/07 - ACHAT D'UNE PARCELLE DE TERRE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée l'intérêt de faire l'acquisition d'une parcelle de friches située le long de la RD158, tout près du cimetière, pour y aménager un petit parking.

Il s'agit de la parcelle cadastrée AO n° 17 lieudit « Le Village » appartenant à Monsieur Jean-Pierre MOCQUERY, d'une contenance de 488 m². Le montant d'achat proposé est de 3 904 €, hors frais de notaire, soit 8 € du mètre carré toutes indemnités comprises.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :  
 • **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle AO n° 17 lieudit « Le Village » appartenant à Monsieur Jean-Pierre MOCQUERY d'une superficie de 488 m²,  
 • **FIXE** à 3 904 € le prix de l'acquisition, plus les frais notariés,  
 • **AUTORISE** Monsieur CUMONT Denis, adjoint au maire, dûment mandaté par délégation du maire, à signer l'acte notarié et tous documents se rapportant à cette affaire,  
 • **S'ENGAGE** à inscrire la dépense à l'article 2111 du budget 2016.

### CM-2016/08 • DECISIONS DU MAIRE

Le conseil municipal prend acte des décisions du Maire prises en vertu de la délégation que lui a donnée le conseil municipal, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour assurer diverses tâches de gestion courante :

- **N° 2015/26 du 01/12/2015** : Renonciation à exercer le droit de préemption urbain sur la vente d'un local commercial sur un terrain de 641 m² situé allée Fontaine dans la ZA des Bréandes, au prix de 150 000 €
- **N° 2015/27 du 01/12/2015** : Renonciation à exercer le droit de préemption urbain sur la vente d'un terrain à bâtir de 528 m² situé 5 ter rue de l'Auge dans la ZA des Bréandes, au prix de 36 000 €.
- **N° 2015/28 du 01/12/2015** : Souscription d'un contrat d'assurance « dommages-ouvrage » auprès de GROUPAMA concernant les travaux de réaménagement d'une ancienne école en salle des conseils, mariages et club des aînés à effet du 20/07/2015. Le montant provisionnel s'élève à 4 363,30 € TTC, montant qui sera réactualisé au taux de 0,69 % HT du coût total de l'opération.

- **N° 2016/29 du 03/12/2015** : Attribution des travaux de construction de réseaux divers sur le parking de la Mairie à l'entreprise ETPB pour un montant de 10 837,95 € HT.
- **N° 2015/30 du 03/12/2015** : Attribution des travaux de construction d'un collecteur d'eaux usées pour la mairie à l'entreprise ETPB pour un montant de 16 529 € HT.
- **N° 2015/31 du 10/12/2015** : Attribution des travaux de plantations d'arbres d'alignement à l'entreprise CHARTREL Environnement pour un montant de 5 709,35 € TTC.
- **N° 2015/32 du 10/12/2015** : Souscription d'un contrat d'assurance pour le nouveau véhicule utilitaire CITROEN Jumper à effet du 01/12/2015. Le montant de la cotisation s'élève à 984,42 € TTC.
- **N° 2015/33 du 10/12/2015** : Reconstitution des tarifs municipaux de 2015 au 01/01/2016 sans changement.
- **N° 2015/34 du 15/12/2015** : La mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage est confiée à l'Agence Technique Départementale de l'Yonne pour l'entretien de la voirie communale. Concernant le programme 2016, les honoraires s'élèvent à 924 € HT.
- **N° 2015/35 du 15/12/2015** : Renonciation à exercer le droit de préemption urbain sur la vente d'un bâtiment commercial sur un terrain de 1 ha 50 a situé route des Terres et Vignes dans la ZA des Bréandes, au prix de 2 230 000 €.
- **N° 2015/36 du 23/12/2015** : Signature d'une convention avec le service départemental d'incendie et de secours relative aux modalités de recouvrement de la contribution de la commune au SDIS.
- **N° 2015/37 du 23/12/2015** : Signature d'un contrat d'entretien du poste de relèvement des eaux usées de la salle polyvalente avec la Société BERTRAND pour montant annuel de 676 € HT.

## EXTRAITS DE LA SEANCE DU 8 MARS 2016

Le conseil municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, adressée le 1<sup>er</sup> mars 2016, s'est réuni en séance ordinaire le mardi 8 mars 2016 à 20 h 30, salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur CHANUT Emmanuel, Maire.

**Étaient présents** : E. CHANUT, V. GIABBANI, M.C. BARON, S. VIGNOL, D. CUMONT, S. PREAU, M. TOUSSAINT, M.H. MOUTURAT, P. MADELENAT, M. LUTGEN, C. CAGNAT, R. LECOLLE.

**Absente excusée** : E. CHAPILLON (pouvoir à R. LECOLLE), F. RAGOBERT (pouvoir à E. CHANUT).

**Secrétaire de séance** : P. MADELENAT.

### ORDRE DU JOUR

- Règlement de frais médicaux par l'intermédiaire du Centre de Gestion de l'Yonne
- Adhésion au service de remplacement du Centre de Gestion de l'Yonne
- Achats de terrains
- Exercice des mandats locaux – Révision de l'indemnité du Maire
- Modification des statuts de la Communauté de l'Auxerrois
- Document d'urbanisme numérisé – Convention d'échange avec l'Etat (DDT)
- Projets de travaux d'investissement – Lancement des études
- Décisions du Maire
- Affaires diverses

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté, sans observation, à l'unanimité.

### CM-2016/09 – REGLEMENT DE FRAIS MEDICAUX PAR L'INTERMEDIAIRE DU CDG 89 - CONVENTION

Le Centre de Gestion de l'Yonne (CDG 89) gère les instances médicales (Comité Médical Départemental et Comité de Réforme). Dans ce cadre, une expertise médicale, et par conséquent, un compte-rendu d'expert, est la plupart du temps nécessaire avant d'inscrire le dossier d'un agent à l'ordre du jour. Cependant, plusieurs médecins refusent désormais de pratiquer les expertises du fait que les délais de paiement par les communes sont trop longs. Afin d'éviter les conséquences néfastes de ces déficiences pour le bon fonctionnement des instances médicales, le CDG 89 propose aux collectivités adhérentes une convention lui permettant de faire l'avance des honoraires aux praticiens. La collectivité remboursera le CDG 89 à réception de l'état récapitulatif et du titre de recette correspondant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :  
 • **APPROUVE** la convention relative à la prise en charge des honoraires et frais médicaux par le CDG 89 dans le cadre du secrétariat des instances médicales et aux modalités de leur remboursement par les collectivités et établissements concernés,  
 • **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

### CM-2016/11 - ACHAT DE PARCELLES DE TERRE

Monsieur CUMONT, Adjoint au Maire, expose à l'assemblée l'intérêt de faire l'acquisition de parties des parcelles de terre cadastrées AD n° 286, 287, 290 et 291 situées le long du ru de Baulche. Ces achats ont pour but de créer une bande enherbée d'une vingtaine de mètres de largeur le long du ru comme cela a déjà été fait sur d'autres parties de rives.

Après division, il s'agit des parcelles cadastrées AD n° 463, 465 et 469 au lieudit « La Barcelle » appartenant aux conjoints ROUSSEAU, d'une contenance de 1 961 m², et la parcelle AD n° 467 de 1 051 m² appartenant à Monsieur Jean-Pierre MIZIER. La surface totale acquise est de 3 012 m². Le montant d'achat, au prix de 3 000 € l'hectare, s'élèverait à 904 €, hors frais de notaire, et hors indemnités d'éviction dues à l'exploitant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins un (M. CHANUT, sorti de la salle ne prenant pas part au vote) :  
 - **APPROUVE** l'acquisition des parcelles AD n° 463, 465 et 469 au lieudit « La Barcelle » appartenant aux conjoints ROUSSEAU d'une superficie de 1 961 m²,  
 - **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle AD n° 467 au lieudit « La Barcelle » appartenant à Monsieur Jean-Pierre MIZIER d'une superficie de 1 051 m²,

- **FIXE** à 3 000 € l'hectare le prix d'acquisition, soit 904 € pour la surface totale acquise,
- **S'ENGAGE** à inscrire la dépense à l'article 2111 du budget 2016, plus les frais notariés, plus les frais de division, plus les indemnités d'éviction dues à l'exploitant au prix maximum de 0,38 € du mètre carré,
- **AUTORISE** Monsieur CUMONT, adjoint au maire, dûment mandaté par délégation du maire, à signer l'acte notarié et tous documents se rapportant à cette affaire.

### CM-2016/12 - EXERCICE DES MANDATS LOCAUX – REVISION DES INDEMNITES DES ELUS

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal des dispositions de la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 qui fixe, de façon automatique, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, les indemnités de fonction des élus au taux maximum du barème de l'article L.2123-23 du CGCT. Néanmoins, pour les communes de plus de 1 000 habitants, le conseil municipal pourra, à la demande du Maire, décider de la réduire.

- Il rappelle les taux qui avaient été fixés lors de la séance du 28 avril 2014, à savoir :
- 38 % de l'indice brut 1015 pour le maire,
  - 14 % de l'indice brut 1015 pour les adjoints,
- et propose de maintenir ces taux sans changement. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :  
 • **FIXE** le taux des indemnités des élus comme suit :  
 - 38 % de l'indice brut 1015 pour le maire,  
 - 14 % de l'indice brut 1015 pour les adjoints.  
 • **DECIDE** que ces taux sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

### CM-2016/13 – MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal la délibération du conseil communautaire n° 2016-001 du 10 février 2016 approuvant la modification des statuts de la communauté de l'Auxerrois comme suit :

- 1) Modification de l'article 2 :  
Le siège de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois est fixé « 6 bis, place du Maréchal Leclerc – BP 58 – 89010 AUXERRE CEDEX ».
- 2) Ajout, à l'article 4 :  
COMPETENCES OBLIGATOIRES  
En matière d'aménagement de l'espace communautaire :  
« Mobilité multimodale : participation aux projets de travaux d'électrification de lignes ferroviaires effectués sur le territoire de la communauté de l'Auxerrois ».
- 3) Modification de l'article 4 :  
En matière d'équilibre social de l'habitat :

Participation à Maîtrise d'ouvrage pour la création, l'aménagement et la gestion d'une aire de grand passage à l'échelle de l'arrondissement d'Auxerre.

- 4) Ajout et transfert de compétence, pour les compétences optionnelles :

En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie :  
Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.

« Energie renouvelable (notamment implantation et gestion de parcs éoliens en concertation avec les communes membres) ».

- 5) Suppression, en matière de compétences facultatives :

4- Petit dépannage à domicile pour personnes âgées.  
6) Ajout, en matière de compétences facultatives :

5. A la demande des communes membres :  
• Mise en place d'un service commun ADS-SIG pour les communes volontaires dans le cadre du schéma de mutualisation ».
- Le conseil municipal, après en avoir délibéré :  
 • **APPROUVE** à l'unanimité la modification des statuts pour les points 1 et 5,  
 • **VOTE POUR** la modification du point 6 par 11 voix pour, 1 contre et 2 abstentions,  
 • **VOTE CONTRE** la modification du point 2 par 11 voix contre, 2 pour et 1 abstention,  
 • **VOTE CONTRE** la modification du point 3 à l'unanimité,  
 • **VOTE CONTRE** le transfert de la compétence « énergies renouvelables » à la communauté de l'Auxerrois, évoqué au point 4, à l'unanimité.

### CM-2016/15 - PROJET DE TRAVAUX D'INVESTISSEMENT – LANCEMENT DES ETUDES

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les projets de travaux d'investissement pour lesquels des études préalables sont nécessaires. Il propose de confier à un bureau d'études une mission de maîtrise d'œuvre comprenant les études, l'assistance à passation des contrats, la surveillance et l'assistance à la réception des travaux.

- Il s'agit des opérations suivantes :  
 - RD 158 / rue des Vignerons : extension du réseau de collecte des eaux usées et création d'une allée stabilisée,  
 - Parking du cimetière : création d'un parking neuf jouxtant le cimetière de la commune.  
 Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :  
 • **APPROUVE** les projets de travaux désignés ci-dessus,  
 • **AUTORISE** Monsieur le Maire à consulter un bureau d'études pour une mission de maîtrise d'œuvre,  
 • **S'ENGAGE** à inscrire les crédits au budget 2016.

### CM-2016/16 - DECISIONS DU MAIRE

Le conseil municipal prend acte des décisions du Maire prises en vertu de la délégation que lui a donnée le conseil municipal, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour assurer diverses tâches de gestion courante :  
 • **N° 2016/01 du 11/02/2016** : Avenant 2 au lot n° 1 du marché de réaménagement d'une ancienne école en salle des mariages concernant l'application d'un hydrofuge sur les pierres blanches, soit une plus-value de 725,00 € HT.  
 • **N° 2016/02 du 11/02/2016** : Vente du micro tracteur KUBOTA réformé au prix de 555 €.  
 • **N° 2016/03 du 17/02/2016** : Avenant n° 1 au contrat de maintenance des installations de chauffage pour la prise en charge de la salle multisports, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016, pour un montant annuel de 885 € HT.

### AFFAIRES DIVERSES

- **Déploiement de bornes de recharge électrique sur le territoire communautaire** : La Communauté de l'Auxerrois a fait une enquête auprès des communes pour comptabiliser celles qui seraient désireuses de voir leur territoire équipé de bornes accélérées ou rapides. Le coût de l'investissement est estimé à 12 000 € pour une borne accélérée et à 44 000 € pour une borne rapide. C'est le Syndicat Départemental d'Energie de l'Yonne (SDEY) qui sera maître d'ouvrage de l'opération. La commune s'est positionnée pour l'équipement d'une borne rapide. Le financement serait réparti entre le SDEY (50 %), l'ADEME (30 %) et la commune (20 %), soit 8 800 € environ. Le coût annuel pour la commune en frais de maintenance est estimé à 1 500 €. Un débat s'est instauré entre les personnes favorables à un tel déploiement et celles qui n'y sont pas favorables.

- **Enquête publique relative à la demande d'autorisation d'exploiter une unité de fabrication de produits laitiers frais à Monéteau (extension des activités et augmentation du plan d'épandage) déposée par la société SAS YOPLAIT** : L'enquête publique est ouverte du 15 février au 17 mars 2016 inclus à Monéteau et simultanément dans les 32 communes concernées par le plan d'épandage, dont Perrigny. Le conseil municipal n'est pas opposé à ce projet, mais Monsieur le Maire invite tous les conseillers municipaux à venir prendre connaissance du dossier et formuler d'éventuelles remarques concernant le plan d'épandage.

- **Création de 8 piézomètres de contrôle sur la commune** : La Communauté de l'Auxerrois, qui gère l'eau potable, est autorisée à réaliser des travaux de forage pour la création de 8 piézomètres dans l'aire d'alimentation du captage du Petit Riot, afin d'établir les relations et la provenance des eaux de captage, ainsi que des mesures de niveau d'eau dans les nappes.

- **Bail de pêche concédé à l'APPMA** : L'association de l'union des pêcheurs de l'Auxerrois pour le Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (APPMA) sollicite un droit de pêche sur les parcelles appartenant à la commune pour permettre à ses adhérents d'accéder aux berges du ru de Baulche. Le bail sera concédé à titre gracieux pour une durée de 5 ans éventuellement renouvelable.

- **Révision du P.O.S. par l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU)** : Les études sont engagées depuis fin 2015. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.), est en cours. Ces études et réflexions sont soumises à la concertation de la population conformément à la première délibération prescrivant la révision du POS en PLU. Une note d'information du public est affichée sur tous les panneaux de la commune et publiée sur le site Internet [www.perrigny.fr](http://www.perrigny.fr). Un cahier de concertation est à la disposition de tous en mairie pour y recueillir les remarques, idées, suggestions ou requêtes de la population.

- **Nom de la nouvelle région** : Marie-Guite Dufay, présidente de la nouvelle région, a lancé une concertation via internet afin de proposer un nom définitif à la région nommée provisoirement « Bourgogne-Franche-Comté ».

- **Congrès des Maires à Paris** : Le congrès des Maires, initialement prévu en novembre comme tous les ans, a été reporté aux 31 mai-1<sup>er</sup> et 2 juin 2015 du fait des attentats du 13 novembre 2015. Les conseillers intéressés doivent se faire connaître en mairie.

- **Réfection de la rue des Vignes** : La consultation a été faite auprès d'une dizaine d'entreprises pour les lots VRD et éclairage public. L'analyse des offres a permis de retenir les entreprises dont l'offre est la plus avantageuse :

- Lot VRD : Entreprise E.T.P.B. pour un montant de 38 615,00 € HT,
- Lot éclairage : Entreprise D.R.T.P. pour un montant de 16 508,00 € HT.

Les riverains recevront une note pour les informer de la période de démarrage des travaux et pour leur permettre, le cas échéant, de réaliser les travaux sur leur clôture au préalable.

## EXTRAITS DE LA SEANCE DU 5 AVRIL 2016

Le conseil municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, adressée le 29 mars 2016, s'est réuni en séance ordinaire le mardi 5 avril 2016 à 20 h 30, salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur CHANUT Emmanuel, Maire.

**Étaient présents** : E. CHANUT, V. GIABBANI, M.C. BARON, S. VIGNOL, D. CUMONT, S. PREAU, M.H. MOUTURAT, E. CHAPILLON, P. MADELENAT, M. LUTGEN, F. RAGOBERT, C. CAGNAT, R. LECOLLE.

**Absent excusé** : M. TOUSSAINT.

**Secrétaire de séance** : M-H. MOUTURAT.

### ORDRE DU JOUR

- Reprise anticipée des résultats 2015
- Vote des budgets 2016
- Vote des taxes locales 2016
- Participation intercommunale aux frais de fonctionnement des écoles
- Avenant à la convention de service ADS de Monéteau
- Achats de terrains
- Emplois saisonniers
- Bilan des marchés publics 2015
- Décisions du Maire
- Affaires diverses

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté, sans observation, à l'unanimité.

### CM-2016/17 - REPRISE ET AFFECTATION ANTICIPÉE DES RESULTATS DE 2015

Madame BARON, adjointe aux finances, après avoir donné toutes les explications nécessaires, propose au conseil municipal d'effectuer la reprise et l'affectation anticipée des résultats de l'exercice 2015 avant le vote du budget primitif 2016 pour le budget principal et les budgets annexes tels qu'ils apparaissent aux tableaux ci-dessous :

■ Budget principal	FUNCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	GLOBAL
Recettes de l'exercice	1 207 816,53	1 206 786,41	2 414 602,94
Dépenses de l'exercice	834 067,74	804 842,03	1 638 909,77
Résultat de l'exercice 2015	373 748,79	401 944,38	775 693,17
Résultat antérieur reporté (Cne)	231 684,42	-428 166,22	-196 481,80
Résultat global 2015 budget Commune	605 433,21	-26 221,84	579 211,37
Résultats antérieurs reportés (ZA)		38 413,75	38 413,75
<b>RESULTAT CUMULE 2015</b>	<b>605 433,21</b>	<b>12 191,91</b>	<b>617 625,12</b>
Restes à réaliser - Dépenses		186 000,00	
Restes à réaliser - Recettes		56 000,00	
Solde des R.A.R.	-	-130 000,00	-130 000,00
Résultats définitifs	605 433,21	-117 808,09	487 625,12
Résultat affecté par anticipation (1068)	-117 808,00	117 808,00	
Résultat après affectation (002)	<b>487 625,21</b>		

■ Budget annexe aménagement de la cote de Bréandés	FUNCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	GLOBAL
Recettes de l'exercice	97 034,69	94 666,69	191 701,38
Dépenses de l'exercice	97 034,69	2 368,00	99 402,69
Résultat de l'exercice 2015	-	92 298,69	92 298,69
Résultat antérieur reporté	-	-85 193,93	-85 193,93
<b>RESULTAT CUMULE 2015</b>	<b>-</b>	<b>7 104,76</b>	<b>7 104,76</b>
Résultats définitifs à reporter (c/001)	-	<b>7 104,76</b>	

■ Service d'assainissement des eaux usées	FUNCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	GLOBAL
Recettes de l'exercice	30 664,49	18 552,73	49 217,22
Dépenses de l'exercice	12 003,03	26 310,50	38 313,53
Résultat de l'exercice 2015	18 661,46	-7 757,77	10 903,69
Résultat antérieur reporté	30 006,47	77 016,63	107 023,10
<b>RESULTAT CUMULE 2015</b>	<b>48 667,93</b>	<b>69 258,86</b>	<b>117 926,79</b>
Restes à réaliser - Dépenses	-	3 000,00	
Restes à réaliser - Recettes	-	-	
Solde des R.A.R.	-	-3 000,00	
Résultats définitifs		66 258,86	114 926,79
Résultat affecté par anticipation (1068)	-	-	
Résultat après affectation (002)	<b>48 667,93</b>		

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité la reprise et l'affectation anticipée des résultats tels qu'ils apparaissent aux tableaux ci-dessus.

### CM-2016/18 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Préalablement au vote des budgets de la commune pour 2016, le conseil municipal accepte la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2015. Il a adopté, par chapitre en section de fonctionnement, et par opération en section d'investissement, les budgets primitifs 2016 qui s'équilibrent de la façon suivante :

■ BUDGETS	FOINCT.	INVEST.	CUMUL
Budget principal	1 621 705	1 227 544	2 849 249
Am.Côte Bréandés	491 904	449 504	941 408
Assain. eaux usées	83 000	146 658	229 658

### CM-2016/19 - VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES POUR 2016

Monsieur le Maire fait observer que l'évolution des bases d'imposition notifiées pour 2016 par rapport à celles de 2015 dégage, à taux constants, une recette supplémentaire nette de 10 784 €, soit + 2,58 %. Cette évolution provient, d'une part, de l'augmentation de la valeur des bases de 1 % décidée par la loi de finances pour 2016, et d'autre part, de l'augmentation du nombre d'habitations. Il propose, en conséquence, de ne pas augmenter les taux communaux votés en 2015 et qui sont les suivants :

■ TAXES	Rappel des taux votés en 2015	Taux votés en 2016
Taxe d'habitation	11,30	11,30
Foncier bâti	16,03	16,03
Foncier non bâti	40,07	40,07

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité de voter les taux 2016 sans augmentation, comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

### CM-2016/20 - PARTICIPATION INTERCOMMUNALE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, comme chaque année, il peut être demandé une participation aux charges de fonctionnement des écoles pour l'accueil des élèves domiciliés hors de Perrigny. De la même façon, Perrigny peut être redevable d'une participation pour les élèves de Perrigny scolarisés dans les écoles publiques d'autres communes.

Pour l'année scolaire 2014/2015, des conventions seront donc établies dans les conditions habituelles avec ces communes. Il est proposé de fixer à 87 € par élève la participation forfaitaire aux frais de fonctionnement des écoles de Perrigny pour l'année scolaire 2014/2015, après application du taux d'évolution de l'indice INSEE sur le forfait de l'an dernier.

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- **FIXE** à 87 € par élève la participation aux frais de fonctionnement des écoles de Perrigny pour l'année scolaire 2014/2015,
  - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir avec les communes concernées,
  - **PRECISE** que les crédits seront prévus au budget de l'exercice en cours.

### CM-2016/22 - ACHATS DE PARCELLES DE TERRE

Monsieur CUMONT, Adjoint au Maire, expose à l'assemblée l'intérêt de faire l'acquisition d'un certain nombre de parcelles de terre et de bois provenant de la succession des consorts BCEUF. Ces achats auront pour but, dans le secteur du bas de Bréandés, de créer un bassin de rétention, et de façon plus générale, de former une réserve foncière pour des transactions ou opérations futures. Le détail des parcelles concernées figure au tableau annexé à la présente délibération.

La surface totale acquise est de 4 ha 41 a 58 ca, dont 2 ha 66 ca 12 a de bois, 54 a 55 ca en pré et 1 ha 20 a 91 ca de terre.

Le coût global d'achat s'élèverait à 21 111 €, hors frais de notaire, et sans indemnités d'éviction, les exploitants pouvant rester locataires de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'acquisition des parcelles mentionnées au tableau ci-annexé appartenant à la succession BCEUF représentant une superficie de 4 ha 41 a 58 ca,
- **FIXE** le prix à 21 111 € pour la surface totale acquise, qui se décompose comme suit :
  - > 5 322,40 € pour les parcelles de bois cadastrées section AB n° 26, 226, 227, 456 et 544, section AD n° 189, 190, 193 et 261, section AE n° 489 ;
  - > 5 455 € pour le pré cadastré section AH n° 24 ;
  - > 2 684,80 € pour les parcelles de terre cadastrées section AH n° 94 et 124, section AK n° 123 et 252 ;
  - > 2 072,80 € pour la parcelle de terre cadastrée section AH n° 75 ;
  - > 5 576 € pour la parcelle de terre cadastrée section AL n° 562 ;
- **S'ENGAGE** à inscrire la dépense, soit 21 111 € aux articles 2111 et 2117 du budget 2016, plus les frais notariés,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, dûment mandaté par délégation du maire, à signer le ou les actes notariés et tous documents se rapportant à cette affaire.

### CM-2016/25 - DECISIONS DU MAIRE

Le conseil municipal prend acte des décisions du Maire prises en vertu de la délégation que lui a donnée le conseil municipal, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour assurer diverses tâches de gestion courante :

- **N° 2016/04 du 10/03/2016** : Contrat de maîtrise d'œuvre pour la création d'un parking jouxtant le cimetière communal confié à la Société BETA VOIRIE pour un montant forfaitaire de 2 480 € HT.
- **N° 2016/05 du 10/03/2016** : Contrat de maîtrise d'œuvre pour l'extension du réseau de collecte des eaux usées et création d'une allée stabilisée rue des Vignerons.
- **N° 2016/06 du 10/03/2016** : Bail de pêche concédé gracieusement à l'Association de l'union des pêcheurs de l'Auxerrois pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique à compter du 15 mars 2016 pour une durée de 5 ans renouvelable une fois.
- **N° 2016/07 du 10/03/2016** : Attribution des marchés pour la réfection de la rue des Vignes. Lot n° 1- VRD attribué à l'entreprise ETPB pour un montant de 38 615 € HT, et lot n° 2- Eclairage attribué à l'entreprise DRTP pour un montant de 16 508 € HT.
- **N° 2016/08 du 21/03/2016** : Attribution du marché pour la réfection de la toiture de l'école maternelle à l'entreprise DITEC CHARPIN pour un montant de 57 672,89 € HT.
- **N° 2016/09 du 21/03/2016** : Avenant n° 2 au lot n° 9- électricité du marché de réaménagement d'une ancienne école en salle des conseils, mariages et club des aînés concernant une plus-value de 407,80 € HT pour la pose de 2 luminaires extérieurs.

# VIE DE LA COMMUNE

## ■ ETAT CIVIL

### BIENVENUE À :

OUAALI Oumaïma, née le 28/12/2015  
 HESTIN Leona, née le 20/01/2016  
 BOUGES Eliott, né le 15/03/2016



### ILS NOUS ONT QUITTÉS :

BOURDILLAT Gilbert, le 25/12/2015  
 DUGENET Max, le 10/01/2016  
 ROLLIN Liliane née SOMMET, le 06/03/2016  
 HÉDOT Michel, le 07/03/2016  
 GENEVOIS Jeanne née NAVOISEAU, le 19/03/2016  
 GAILLARD Jean, le 22/03/2016  
 BENDER Germaine née SCHIANO DI COLELLO, le 30/03/2016

## ■ AGENDA DES MANIFESTATIONS

### AVRIL :

Le 30 : Vente de fleurs (ADMR)

### MAI :

Le 1<sup>er</sup> : Randonnée du muguet organisation Comité des fêtes  
 Le 7 : Loto (APEEP)  
 Le 8 : Cérémonie au Monument aux Morts  
 Du 20 au 22 : Tour de l'Yonne (USP cyclo)  
 Le 28 : Concours de belote (ADMR)

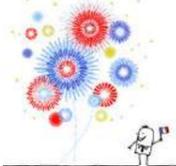


### JUIN :

Le 16 : Sortie spectacle à la Noubia (club Vivre Ensemble)  
 Le 18 : Kermesse des écoles (APEEP)

### JUILLET :

Du 2 au 4 : Sortie au Puy du Fou (club Vivre Ensemble)  
 Le 13 : Festivités du 14 juillet - retraite aux flambeaux bal et feu d'artifice GRATUIT.



### SEPTEMBRE :

Le 3 ou 4 : Concours de belote (chasseurs). Date à confirmer  
 Le 11 : Vide Grenier organisé par le P.A.D. (Perrigny Animation Détente)  
 Le 18 : 7<sup>ème</sup> Duathlon du sourire (Souris à la vie)

## INFOS PRATIQUES

### LE SECRÉTARIAT DE MAIRIE OUVERT AU PUBLIC

Lundi matin de 9h00 à 12h00  
 du lundi au vendredi après-midi de 14h00 à 18h00  
 Tél. : 03.86.46.64.17 - Fax. : 03.86.42.74.77  
 Email : mairiedeperrigny@wanadoo.fr  
 Adresse site internet : www.perrigny.fr

### HORAIRE DÉCHÈTERIES

Été du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre							
	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
Branches	Fermé	9h30-12h 14h30-18h	Fermé	9h30-12h 14h30-18h	Fermé	9h-12h30 13h30-18h	Fermé
Monéteau	9h30-12h 14h30-18h	Fermé	9h30-12h 14h30-18h	9h30-12h 14h30-18h	9h30-12h 14h30-18h	9h-12h30 13h30-19h	Fermé
Venoy	Fermé	9h30-12h 14h30-18h	Fermé	9h30-12h 14h30-18h	Fermé	9h-12h30 13h30-18h	Fermé
Augy	9h30-12h 14h30-18h	Fermé	9h30-12h 14h30-18h	Fermé	9h30-12h 14h30-18h	9h-12h30 13h30-18h	Fermé
Auxerre	9h30-12h 14h30-18h	9h30-12h 14h30-18h	9h30-12h 14h30-18h	9h30-12h 14h30-18h	9h30-12h 14h30-18h	9h-12h30 13h30-19h	Fermé
Hiver du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars							
	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
Branches	Fermé	10h-12h 14h-17h	Fermé	10h-12h 14h-17h	Fermé	10h-12h 14h-17h	Fermé
Monéteau	10h-12h 14h-17h	Fermé	10h-12h 14h-17h	10h-12h 14h-17h	10h-12h 14h-17h	10h-12h 14h-17h	Fermé
Venoy	Fermé	10h-12h 14h-17h	Fermé	10h-12h 14h-17h	Fermé	10h-12h 14h-17h	Fermé
Augy	10h-12h 14h-17h	Fermé	10h-12h 14h-17h	Fermé	10h-12h 14h-17h	10h-12h 14h-17h	Fermé
Auxerre	10h-12h 14h-17h	10h-12h 14h-17h	10h-12h 14h-17h	10h-12h 14h-17h	10h-12h 14h-17h	10h-12h 14h-17h	Fermé

**Déchets acceptés** : bois trié, bouteilles de gaz, cartons, cartouches 'encre, déblais/gravats, déchets verts, écrans, encombrants, extincteurs, gros électroménager, huiles de friture, huiles de vidange, lampes, métaux, palettes, petits appareils ménagers, piles et accumulateurs, pneumatiques, radiographies.

**Déchets refusés** : amiante, médicaments, ordures ménagères, déchets explosifs ou radioactifs, cadavres d'animaux.

Pour toute information

**N° Vert 0 800 89 2000**

## CLIN D'OEIL

Saurez-vous retrouver ce panneau à Perrigny ?



### BALAYAGE DES RUES

La balayeuse de la Communauté de l'Auxerrois passe chaque mois les 2<sup>èmes</sup> mardi (Perrigny Bourg) et mercredi (Bréandés).

Vous êtes donc priés de ne pas stationner vos véhicules sur la chaussée.

### RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Le ramassage est effectué à la demande par les services de la communauté de l'Auxerrois et doit obligatoirement faire l'objet d'une prise de rendez-vous au numéro de téléphone suivant **0 800 89 2000 (appel gratuit)**.